

Image not found or type unknown



Prud'homme et cour d'appel

Par **pimentel**, le **07/04/2009** à **13:50**

Bonjour,j'ai été licencié en mars 2008 pour faute grave ,j'ai gagné le jugement au prud'homme avec l'aide d'un avocat qui m'a déjà couté 700€ ;mais mon adversaire fait appel doit je reprendre mon avocat ce qui va me couter 600€ et dans le cas que je gagne a l'appel, est ce qu'il payera? ou peut il trouver un moyen de ne pas payer car cela est sans aucun doute son intention(dépot de bilan etc.....) rnmerci